

Lycée Général et Professionnel – Lycée des Métiers LOUIS RASCOL
10 rue de la République
81012 / Albi Cedex 9
Site Internet : <http://www.lycee-rascal.net>
TEL : 05.63.48.25.00
FAX : 05.63.48.25.03

*Dossier de candidature
2018-2019
Section Sportive
FOOTBALL FEMININ
Lycée LOUIS RASCOL
- ALBI -*



Retour des dossiers : MERCREDI 16 MAI 2018

Tests de recrutement : SAMEDI 26 MAI 2018 (9h30 stade Rigaud)

Affaire suivie par M CONQUET, Professeur agrégé d'E.P.S, responsable section sportive

OBJET : Votre candidature en section sportive Football second cycle.

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, j'ai l'honneur de vous faire parvenir un dossier de candidature à la section sportive football du lycée LOUIS RASCOL.

J'attire votre attention sur la fiche de renseignements qui précise la double procédure :

- 1) dossier de candidature pour la section sportive
- 2) procédure d'affectation au Lycée Rascol

Vous voudrez bien nous retourner les pièces suivantes dûment complétées :

- la déclaration de candidature (doc n°1 page 8)
- la fiche d'appréciations scolaires (doc n°2 page 9)
- les règles de fonctionnement de la section sportive au Lycée Rascol » (doc n°3 page 11 et 12)
- la fiche médicale (doc n°4 page 13) en cas d'admission seulement
- le certificat médical de non contre-indication (doc n°5 page 14)
- la photocopie des bulletins trimestriels 2017-2018. Les bulletins sont à envoyer pour compléter le dossier de candidature à l'issue des conseils de classe 3^{ème} trimestre.
- la photocopie de la fiche navette précisant les vœux d'orientation pour la rentrée 2018 et la réponse du conseil de classe du 2^{ème} trimestre.
- une lettre de motivation co-signée de l'élève et de son responsable légal.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Michel TRIGOSSE, Proviseur.

CANDIDATURE ET ADMISSION

Peuvent faire acte de candidature tous les élèves qui, par leur choix ou leur orientation scolaire, sont susceptibles d'être admis au lycée RASCOL (Lycée Général et Technologique).

1) **Dossier de candidature, à remplir et envoyer par la famille** : Votre dossier de candidature doit nous parvenir complet pour le **MERCREDI 16 MAI 2018**. Il est examiné par une commission de l'établissement ; les candidates retenues sont informées **début Juillet**.

Attention : une réponse positive pour la section ne veut pas dire que vous êtes admis, car vous devez ensuite être affectée au lycée RASCOL par le DASEN.

2) **Procédure d'orientation et d'affectation**, encadrée par le collège d'origine (voir votre professeur principal) :

Pour une entrée en classe de 2^{nde} GENERALE et TECHNOLOGIQUE :

- * **Si vous appartenez au secteur de recrutement du lycée RASCOL (secteur d'Albi)** (en cas de doute, se renseigner auprès du collège) vous suivez la procédure normale : demander une 2^{nde} à Rascol avec les enseignements d'exploration existants au sein du lycée :
 - ↳ SES et PFEG comme 1^{er} enseignement
 - ↳ SI ou CIT ou Sciences et Laboratoire ou MPS ou Littérature et Société ou ICN en 2^{ème} enseignement.

* **Si vous n'appartenez pas au secteur de Rascol**: (autres secteurs, autres départements) vous devez impérativement faire **une demande de dérogation** auprès du DASEN de votre département (en général en mai), en demandant l'affectation au lycée Rascol, avec comme **motif de dérogation l'admission en section sportive football féminin**. Si vous obtenez la dérogation, vous serez affectée au lycée Rascol. Les dérogations peuvent être accordées tardivement, en juillet. Vous pourrez recevoir en juin un avis d'affectation dans un lycée proche de votre domicile, cela ne veut pas dire que vous n'aurez pas la dérogation. Soyez patiente !

En cas de doute, n'hésitez pas à demander conseil auprès du secrétariat des Proviseurs adjoints.

SCOLARITÉ

La section sportive est accessible aux élèves du lycée GENERAL et TECHNOLOGIQUE. Les élèves recrutées à la section sportive football bénéficient d'horaires aménagés. Elles terminent les cours à 16h ou 11h le matin les jours d'entraînement.

Les cours ont lieu du lundi 8h00 au vendredi 17h45, le mercredi après-midi étant réservé à l'U.N.S.S (participation obligatoire).

PRESENTATION SECTION SPORTIVE FOOTBALL FEMININ RASCOL

La section sportive football féminin du Lycée Rascol bénéficie de la double reconnaissance : à la fois labélisée « section sportive Rectorale 2nd cycle » (reconnue donc officiellement par l'Education.Nationale) mais aussi labélisée par la F.F.F (Fédération.Francaise.de Football) « section sportive football féminin ». Elle est également soutenue par la Ligue Midi-Pyrénées et le District du Tarn.

La section sportive football féminin du Lycée Rascol d'Albi est en partenariat avec l'ASPTT Albi, club en Division 1 Féminines depuis 2014.

TESTS DE SELECTION

La date retenue pour cette journée de sélection est le : samedi 26/05/2018 au stade Rigaud d'Albi à 9h30.

En plus des tests sportifs, les dossiers scolaires (résultats mais aussi comportements) seront également et prioritairement pris en considération (étude par la Commission du Lycée).

ENTRAINEMENTS

LES ENTRAINEMENTS SONT OBLIGATOIRES

- ✓ Lundi : 16h00 à 18h,
- ✓ Mercredi : 14h00 à 16h pour l'entraînement UNSS
- ✓ Jeudi : 12h00 à 13h45

INSTALLATIONS SPORTIVES

La section sportive bénéficie de différentes installations sportives :

- * terrain en herbe du lycée
- * salle de musculation du lycée
- * gymnase du lycée
- * terrain synthétique municipal (à 5 minutes)

ENCADREMENT

Il est assuré par l'équipe suivante :

- TRIGOSSE Michel, Proviseur du LGT Rascol
- CONQUET David, Professeur agrégé d'EPS, Responsable section sportive Football Féminin Rascol, BEES 1^{er} degré
- TOUZET Marie-Laure, CPE
- RIVIERE Caroline, infirmière scolaire
- BETUING Henri, préparateur physique

BILANS ET EVALUATIONS

Des bilans et entretiens individuels ont lieu à la demande au cours de l'année mais aussi en fin de trimestre et ceci à 3 niveaux : scolaire, médical et sportif.

Les joueuses sont invitées aussi à se remettre en cause, à s'auto-évaluer à partir d'une fiche bilan, et constater ou non des progrès au fil de l'année.

A chaque fin de trimestre, une appréciation individuelle (comportement, progression,...) figure sur le bulletin scolaire de chaque élève.

A l'issue de ces bilans ou évaluations, en cas de difficultés persistantes constatées ou manquements graves au règlement interne de la section sportive, une éviction de la section sportive sportive est tout à fait possible. La scolarité au sein du Lycée Rascol n'est pas pour autant remise en cause.

UNSS ET COMPÉTITIONS

L'inscription et la participation aux activités de l'UNSS (football, futsal, cross) est obligatoire.

EQUIPEMENT ET TENUE

Un équipement sportif (short maillot, survêtement) est obligatoire. Il sera fourni aux nouvelles élèves qui devront régler à l'inscription une participation à déterminer à l'ordre de l'association sportive. Cette participation n'est pas à renouveler chaque année. Elle est indépendante de l'adhésion annuelle à l'association sportive 15 euros (payable avec la carte jeune).

CLUB PARTENAIRE

La section sportive football féminin du Lycée Rascol d'Albi et le club de l'ASPTT ALBI travaillent en étroite collaboration depuis maintenant 4 ans. Cela s'est traduit par la signature d'une convention déterminant les modalités de fonctionnement et aides apportées à la section.

L'ASPTT ALBI se donne les moyens et espère trouver sa place dans le giron du football féminin national : équipe séniors féminine en D1 pour la 1^{ère} fois de son histoire depuis la saison 2014/2015, et équipe féminine U19 en Challenge National depuis 2014.

Les filles de la section sportive football féminin du Lycée Rascol d'Albi peuvent choisir librement leur club de rattachement.

ETUDES

Une organisation stricte et rigoureuse est nécessaire pour allier réussite scolaire et progression sportive. Des bilans scolaires sont régulièrement faits. Du soutien peut être mis en œuvre, selon certaines conditions.

SANTÉ

Il y a un suivi médical régulier et quelques conseils pour une meilleure gestion de sa vie physique et sportive : médecin et infirmières scolaires, kinésithérapeutes et médecin du sport agréés, initiation aux 1ers secours, conférences sur la diététique...

Afin de tout mettre en œuvre pour faciliter l'accès aux soins des joueuses de la section sportive du lycée, une convention a été passée avec le cabinet médical de Rochemure, 23 Avenue Maréchal Foch, 81000 ALBI :

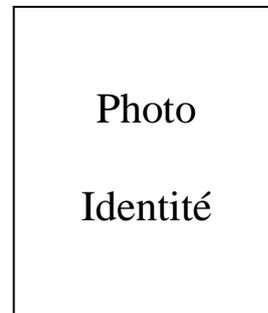
Médecin du sport : Dr Duquenne 05 63 54 79 20

Kinésithérapeutes : 05 63 49 00 49

CONDITIONS D'HÉBERGEMENT

- ❖ Chambres-Etudes de 4 élèves en moyenne.
- ❖ Restaurant en Self service.
- ❖ A leur demande, les élèves peuvent être accueillies dès le dimanche soir pour le coucher.
- ❖ Coût de la pension - année scolaire 2017 : 1 372 € pour un interne (non boursier) et 3.81 € le repas pour un demi-pensionnaire (non boursier).

*Pour tout renseignement complémentaire,
contacter Mr CONQUET*



DECLARATION DE CANDIDATURE (doc n°1)

ELEVE

NOM : Prénoms :

Date de naissance/...../..... Taille : Poids :

Etablissement fréquenté cette année (nom et adresse).....

Classe suivie actuellement :

Classe demandée :

Seconde GENERALE

Enseignement Exploration N°1.....LV1.....

Enseignement Exploration N°2.....LV2.....

Première GENERALE et Technologique :

Terminale GENERALE et Technologique :

Qualité demandée : INTERNE DEMI-PENSIONNAIRE EXTERNE

RESPONSABLE LEGAL

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Profession :

Lien avec l'élève : PERE MERE TUTEUR AUTRE (préciser) :

SITUATION SPORTIVE

Club actuel :

Club souhaité pour la saison prochaine :

Poste :

Droitière ou gauchère :

Niveau d'évolution : District, Ligue, National (Autre préciser).....

Sélections, catégories, années :
.....

Autres sports pratiqués :

A, le

Signature de l'élève

Signature du responsable

FICHE D'APPRECIATIONS SCOLAIRES (doc n°2)

Faisant apparaître nettement le comportement relationnel et social, le désir de réussir qui anime le jeune ainsi que tout élément permettant le meilleur éclairage possible de sa personnalité.

NOM : PRENOM :

CLASSE : ETABLISSEMENT :

Appréciations du Professeur d'E.P.S Mme, Melle, M. :

Appréciations du C.P.E Mme, Melle, M. :

Appréciations du Professeur Principal Mme, Melle, M. :

Synthèse du Chef d'Etablissement

Fait à, le

Cachet et signature du Chef d'Etablissement

LES ETUDES ET LE SPORT AU LYCÉE RASCOL

La construction et le développement de l'individu dépendent d'un équilibre permanent entre activité intellectuelle et activité physique, entre activité individuelle et activité collective.

C'est dans cette perspective que le lycée Rascol, en partenariat avec l'Education.Nationale, les clubs locaux et la Fédération.Française.de Football (FFF), propose une section sportive : Football Féminin. Cette section promotionnelle vise le perfectionnement ou l'approfondissement d'une pratique sportive, selon les capacités de chaque jeune.

Inscrit dans cette section sportive du lycée Rascol, vous avez le double objectif de mener de pair des études sérieuses et une pratique sportive régulière exigeante.

Les personnels du lycée (enseignants, éducation, restauration, entretien, santé, intendance, direction) mettent tout en œuvre pour faciliter votre réalisation personnelle à la fois dans les études et le sport. C'est ainsi que sont aménagés des horaires et des dispositifs particuliers pour les études, l'accès au C.D.I, les repas, le suivi médical. Ces dispositions spécifiques aux sections sportives ont des incidences sur l'organisation du travail et l'emploi du temps de tous les services du lycée.

Circulaire des sections sportives scolaires du 29/09/2011

« Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord des familles, d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale »

« Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection »

« Les sections sportives scolaires permettent la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants »

« Elles permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique sans pour autant avoir pour objet la formation de sportifs de haut niveau »

« Les élèves inscrits en section sportive scolaire sont incités à adhérer à l'association sportive de l'établissement et à participer aux compétitions organisées par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), dans le respect de ses règlements »

« Sous l'autorité du chef d'établissement, la responsabilité de la section sportive scolaire est confiée à un enseignant d'EPS ou à un membre volontaire de l'équipe éducative de l'établissement reconnu compétent, de façon à garantir le bon fonctionnement du dispositif »

« L'enseignant responsable coordonne une équipe pluridisciplinaire d'enseignants volontaires »

« Le temps de pratique dans le cadre de la section sportive scolaire doit être intégré à l'emploi du temps de l'élève et ne peut en aucun cas se substituer aux horaires obligatoires d'EPS »

« La collaboration avec les personnels de l'éducation nationale doit permettre un suivi attentif et prévenir tout risque excessif de fatigue ou de blessure »

« Un partenariat avec la fédération française du sport pratiqué, ses instances déconcentrées ou encore un club local est indispensable. »

« Ainsi, l'équilibre entre le temps de pratique sportive, le temps consacré à l'étude des autres disciplines et les temps de repos doit être une priorité ... ».

Règles de Fonctionnement de la Section Sportive Football Féminin Lycée Rascal ALBI

Article n°1 Tout élève inscrit à la section sportive est soumis au règlement de l'établissement, de l'internat, du restaurant scolaire ainsi que le règlement spécifique à la section sportive. Des manquements graves et/ou répétés entraîneraient, après consultations des signataires, des sanctions pouvant aller à l'exclusion.

Article N°2 La section sportive est ouverte à toutes les filles dans la mesure où elles sont en possession d'une licence sportive FFF. Le club associé à la section sportive est le club de l'ASPTT Albi (équipe Séniors en D1 féminines depuis la saison 2014/2015). L'adhésion à ce club n'est pas une obligation.

Article N°3 Une élève souhaitant s'inscrire à la section sportive doit participer aux tests de sélection, organisés par le lycée Rascal.

Article N°4 L'élève devra passer une visite médicale auprès d'un médecin du sport (Dr DUQUENNE) avant l'entrée en section. Des tests médicaux et physiques seront prévus également en cours d'année. L'élève s'engage à suivre les prescriptions médicales du Lycée et du cabinet médical agréé.

Article N°5 L'engagement d'une élève à la section football se fait sur un cycle de 3 ans si l'élève entre au lycée en seconde (seconde à terminale), sauf avis contraire de la Commission en fin d'année scolaire.

Article N°6 En cas d'investissement insuffisant, de préparation sportive "laissant à désirer" ou de comportement inadapté au sein de l'établissement ou en déplacement sportif, l'élève, après avoir été entendu par le responsable de la section sportive, pourrait être sanctionné sans délai (*non participation aux entraînements, compétitions, exclusion temporaire de la section, exclusion définitive de la section, ...*).

Article N°7 Tout élève inscrit à la section sportive s'engage à être licenciée à l'Association Sportive du Lycée Rascal (frais d'adhésion), à participer à tous les entraînements prévus (3 entraînements), ainsi qu'aux compétitions UNSS de football, de futsal, et de cross les mercredi après-midi.

Article N°8 Un élève inscrit à la section football s'engage à se former à l'arbitrage (formation jeunes officiels UNSS) dans le cadre des entraînements, des matchs UNSS et/ou des actions promotionnelles.

Article N°9 La joueuse devra participer ou assister à toutes manifestations promotionnelles, et/ou toutes actions publicitaires, commerciales organisées dans l'intérêt de la Ligue Midi-Pyrénées de Football, du Lycée, et du CSHNA.

Article N°10 L'admission en Section Sportive induit une exigence de résultats sportifs. Le calendrier sportif est constitué par l'ensemble des compétitions déterminées, en liaison avec l'intéressé et le club, par l'entraîneur de la section afin d'en sauvegarder la cohérence et de préserver harmonieusement les périodes de repos nécessaires.

Article N°11 Une appréciation sur le comportement, l'assiduité et l'investissement des élèves de la section devrait apparaître sur les bulletins trimestriels.

Article N°12 La joueuse s'engage à adopter une conduite, avant, pendant, et après les entraînements et rencontres sportives, qui ne puisse porter atteinte à l'image de son sport et du lycée.

Article N°13 L'entraînement est placé sous la responsabilité du responsable et du ou des entraîneurs qui suivront une programmation en accord avec la Ligue Midi-Pyrénées de Football.

Article N°14 Sauf dans le cas de dispositions particulières motivées, la présence aux entraînements et compétitions est obligatoire. Toute absence doit être obligatoirement justifiée par écrit dans les 48h au professeur d'EPS responsable de la section sportive, ainsi qu'au chef d'établissement. En cas de blessure ou de maladie, un certificat médical justifiant l'arrêt de la pratique est indispensable.

Article N°15 Conformément à la règle VI de la charte du sportif de Haut Niveau, les sportifs admis à la Section Sportive s'engagent à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou produits dopants. Ils acceptent de lutter contre le dopage et de participer, le cas échéant à toute action de prévention à l'initiative de la Fédération Française de Football, du mouvement sportif ou de l'état. De la même manière, ils s'engagent à ne pas consommer d'alcool, de tabac ou de drogue (*quelle qu'en soit la nature*) dans l'enceinte de l'établissement, mais également au cours des Compétitions et Stages.

Article N°16 Les joueuses de la Section Sportive doivent se soumettre aux examens médicaux préventifs réglementaires et aux éventuels contrôles anti-dopages.

Article N°17 Des places d'internat sont réservées à la section sportive.

Article N°18 Lors des déplacements à l'initiative de la Section Sportive, les joueuses revêtiront la tenue de la section.

Article N°19 La liste d'équipement fournie à l'entrée dans la section doit être respectée.

Article N°20 Toute décision nécessitée par des circonstances non prévues dans le présent règlement est du ressort de l'entraîneur de la Section Sportive, assisté du professeur EPS en charge de la Section, et du Chef d'établissement du Lycée Louis Rascal d'Albi.

Fait à Albi, le

La joueuse,

Précédé de la mention « lu et approuvé »

Le responsable légal,

Le Responsable de la section sportive,

Le chef d'établissement,

Ce document est à compléter par un médecin du sport

FICHE MEDICALE EN VUE D'UNE SCOLARITE EN SECTION SPORTIVE (doc n°4)

Ce document devra nous être rendu lors de l'inscription définitive au LYCEE RASCOL en juillet.

NOM :	Discipline pratiquée :
Prénom :
Domicile :	Nombre d'heures :
.....
.....	Surclassement <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Date de naissance :	Double surclassement <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Antécédents médicaux :	Autre discipline(s) pratiquée(s) :
.....
Antécédents chirurgicaux :
.....
Traitement en cours :
.....

Interrogatoire comportant notamment une évaluation psychosociale

Examen cardio-vasculaire de repos (assis, couché, debout)

Examen pulmonaire

ECG de repos (obligatoire la première année d'inscription)

Évaluation de la croissance et de la maturation :

- Examen morpho-statique et anthropométrique

- Maturation pubertaire (critères de Tanner)

Plis cutanés

Examen de l'appareil locomoteur

Examen podologique

Examen dentaire

Examen neurologique (latéralité, tonus, ...)

Dépistage des troubles visuels

Dépistage des troubles auditifs

Autres (abdomen, etc...)

Bilan des vaccinations

Conseils diététiques (si besoin)

Bandelette urinaire (glucose, protéines, ...)

Certificat Médical de non contre-indication
(doc n° 5)

Je soussigné, Docteur.....

certifie avoir examiné ce jour :

NOM :

Prénom :

et qu'elle ne présente cliniquement aucune contre-indication à la pratique du football,
pour la journée de détection du 26/05/18 et ensuite dans cadre de la section sportive
scolaire football 2018/2019.

Date :

Signature du médecin :